

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article2365>

Compte rendu de la session d'automne 2017 section 35

- ACTIVITE AU CNRS - INSTANCES NATIONALES CNRS - COMITE NATIONAL - Les élu.e.s dans les sections du CoNRS - Section 35 -
Sciences philosophique et philologiques, sciences de l'art -

Date de mise en ligne : mercredi 17 janvier 2018

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Compte rendu de la session d'automne 2017 section 35

<http://www.cnrs.fr/comitenational/sections/section.php?sec=35>

La session a eu lieu les 13 et 14.11.2017. Ordre du jour :

1. Informations générales : promotions CRHC, rapports de la section avec le Hcéres, concours chercheurs
2. Écoles thématiques
3. Changement de direction : 11 dossiers, 3 avis favorables, 8 très favorables
Pour les USR des UMIFRE (3 dossiers), l'avis de la section est de pure forme : au moment de leur examen, les DU sont déjà nommés après proposition d'un COS et accord du Cabinet du ministre des affaires étrangères.
4. Évaluation de revues (22 dossiers) : politique de soutien aux revues de l'INSHS
<http://www.cnrs.fr/inshs/recherche/ist/soutien-revues.htm>
5. Création de GDR : 1 dossier « Humanisme juridique », avis très favorable
6. Titularisation (fin de stage) : 6 dossiers, tous favorables
7. Confirmation d'affectation des lauréats CR et désignation de tuteur/trice : 5 dossiers, tous favorables
8. Détachement : 1 dossier
9. Évaluation de chercheurs (vague ou mi-vague) : 16 dossiers, 15 avis favorables et 1 différé (absence de rapport)
10. Propositions de médailles de bronze et d'argent
11. Promotions : CR2 -Â» CR1, DR2 -Â» DR1, DR1 -Â» DRCE1, DRCE1 -Â» DRCE2

On ne peut distinguer favorable/très favorable pour les confirmations d'affectation, les titularisations et les évaluations des chercheurs. Les confirmations des 5 lauréats DR se font automatiquement, sans avis de la section. Seulement une de ces affectations hors IDF, à l'UMR5164 de Bordeaux qui ne dépend pas de la 35, mais des sections 27 et 28 et de la CID 53.

Le 13.11 : discussion sur les revues avec Odile Contat, responsable des ressources documentaires INSHS ; le 14.11 : visite du nouveau directeur de l'INSHS François-Joseph Ruggiu (FJR) et de la DSA Marie Gaille (MG).

Informations générales

2 postes handicap (femmes), affectées à Lyon dans le même laboratoire, recherches sur la presse éducative de jeunesse au 19e siècle. Les postes handicap sont affectés à des laboratoires précis.

Le travail de la section sur les critères de recrutement est caduc suite à la disparition de la distinction CR2/CR1. Désormais, la responsabilité de recruter au plus près de la thèse incombe aux sections : la nôtre le trouve positif et est prête. Il y aura toujours une reconstitution de carrière pour des raisons salariales.

Quelques 850 CR1 sont bloqués au dernier échelon : dans les 3 années qui viennent, ils doivent être débloqués grâce au passage CRHC. La direction donnera à chaque section le nombre des promotions possibles pour les 3 sessions à venir (750 au total). Pas de recrutement direct CRHC avant 2020. Ceux qui sont bloqués depuis 5 ans et qui reçoivent la GIPA auront un bonus salarial. Ne pas confondre avec le concours DR (p. ex. ne pas se préoccuper si la personne a ou non une HDR) et ne pas chercher à promouvoir « les excellents », mais avoir en vue le bien de tous.

Hcéres : la section a de bons rapports avec les 4 délégué.e.s scientifiques de son périmètre, philosophie, littérature, arts et musicologie, des universitaires. Le président et le secrétaire scientifique ont rencontré la déléguée de philosophie. On constate qu'il est difficile de trouver des représentants de la section pour la vague D si les personnes doivent obligatoirement être dans des labos d'une autre vague : c'est pourquoi des collègues non membres de la section ont été proposé.e.s par la section. Parmi eux, deux élues C qui ont été acceptées (1 élue section 32 et 1 élue CSI). Le Hcéres ne veut pas dépenser beaucoup pour ses experts : c'est une difficulté supplémentaire. Un compromis pour la suite : proposer des membres des comités qui travaillent dans des labos hors « portefeuille » délégué.e responsable de la visite. La section transmettra cette proposition au Hcéres.

Suite à un accord intersyndical (laborieux) SNTRS-Sud, nous avons soumis 5 propositions de membres C pour les comités de la vague D, essayant de tenir compte de la non appartenance aux labos de cette vague pour la majorité,

mais non la totalité. Les 2 retenues en faisaient partie. Mais la plupart des membres C des comités ne font pas partie de notre proposition.

Le DGDR a envoyé une note sur la déontologie et les conflits d'intérêt, suite à la loi déontologie et à l'avis du Conseil d'État concernant les jurys de recrutement. Impossible de constituer des jurys chez nous si on l'applique à la lettre. La CPCN, en accord avec la DGDS, proposent des adaptations (p. ex. avoir co-écrit un chapitre dans un ouvrage collectif n'est pas un obstacle). Le service juridique du CNRS doit nous conseiller, mais ils craignent trop les éventuels recours.

Le concours CR s'est bien passé, la section n'a pas fait des sous-jurys par souci d'égalité entre les candidats. Plusieurs sections font de même.

La section n'examinera pas les dossiers PEDR, comme l'année dernière. Cela n'empêche pas ses membres de la demander et pourrait même faciliter la demande.

La section fera appel si besoin à des experts extérieurs (d'autres sections du CoNRS).

Écoles thématiques

9 dossiers, 2 avis favorables, 1 pas d'avis, 6 très favorables.

Remarques : une école thématique doit se distinguer d'un colloque par son format, c'est-à-dire moins de cours magistraux (et de personnes qui les dispensent), plus d'ateliers et de travaux pratiques. L'une des écoles évaluées nous a semblé « pléthorique ». Nous avons aussi constaté que nos avis sur les écoles tardent à être communiqués aux intéressés, mais c'est l'INSHS qui les communique. La section n'a pas émis d'avis sur une école, en dépit de sa thématique intéressante (interaction homme-machine, numérique et sciences comportementales), car il nous a semblé hors de notre compétence et que nous n'étions pas convaincus du rôle des SHS dans cet ensemble. Les SHS ne sont pas des « compléments » à ajouter juste pour montrer une interdisciplinarité.

Revues

Les demandes de subvention sont pour 2 ans, 2018 et 2019. Les sommes allouées, 2 000-3 000 Euros, peuvent apparaître minimes, mais elles sont un soutien considérable pour les revues. Cependant, le soutien le plus important de l'INSHS aux revues consiste en postes IT qui y consacrent jusqu'à 50% de leur temps de travail, contribuant ainsi à la bonne organisation et à la qualité des revues (c'est ça qui fait la différence). La présence d'IT évite l'externalisation des tâches et par conséquent l'emprise de maisons d'édition privées. Même si les demandes d'IT doivent passer par la demande globale de moyens des labos, les revues les demandent aussi dans le formulaire soumis à la section.

Les revues ont fait des efforts pour se conformer aux critères de l'INSHS et tiennent à ce que cela se voie, c'est pourquoi elles l'indiquent dans leur demande. Mais elles soulignent aussi la difficulté de trouver des collègues disponibles pour leurs comités (l'INSHS demande des membres avec un mandat de 5 ans qui tournent), compte tenu du surcroît de travail que cela représente. Le plus souvent c'est un travail bénévole en plus des autres tâches multiples (comme la recherche de financements ANR etc.) et pas assez valorisé. Certaines revues demandent des subventions pour lancer ou développer leur version numérique.

2 avis réservés : un cas où on manque d'éléments pour l'évaluer et un autre où le comité de rédaction semble limité à un cercle fermé et ne se renouvelle pas, la revue n'a pas d'appel à articles clair car elle publie le plus souvent des contributions à des colloques et assimilés organisés par ses membres.

4 avis favorables, 16 très favorables.

Odile Contat sur le soutien de l'INSHS aux revues

Aujourd'hui, seul l'INSHS maintient ce dispositif au niveau national, car il s'est avéré que 90% des demandes nous concernaient. En France, il existe 1 200-1 500 revues SHS, ce qui est énorme, et près de 500 éditeurs, privés ou laboratoires : 1,34 revue/laboratoire, 80% de revues tenues par des associations, mais le personnel qui s'occupe des revues est majoritairement public (chercheurs et IT CNRS ou université). En comparaison, pour les STEM, 6 éditeurs commerciaux ont en charge 60% des revues.

Contenu des revues SHS : 23% sociologie, la majorité pluridisciplinaire. Les revues à double support, papier et internet, sont majoritaires, mais souvent la version en ligne est seulement un miroir de l'édition papier.

La politique de l'INSHS actuellement : 140 000 Euros pour 90-100 revues sur 2 ans. 54 ETPT d'IT pour les revues : 20% des demandes d'IT SHS. L'INSHS suit l'évolution des revues auxquelles il accorde du personnel et de l'argent. Il existe un projet de regroupement des IT qui s'occupent des revues en pôles éditoriaux pour les mutualiser et en faire profiter à plusieurs revues qui n'ont pas les moyens et pour une meilleure gestion de leur carrière grâce à la reconnaissance professionnelle qui n'est pas toujours possible si on est isolé dans un labo.

Aide à la traduction : 80 000Euros, au stade expérimental depuis 2012 pour la totalité des articles de 5 revues, uniquement des traductions en anglais de la version numérique.

Sur le site de l'INSHS, on trouve les critères instaurés selon les règles de la science documentaire, mais la section a ses propres critères d'évaluation scientifique. Obtenir une subvention n'équivaut pas à un « label CNRS », contrairement à ce qu'affichent certaines revues. Parmi les critères : des membres des comités avec un mandat, qui changent tous les 4-5 ans pour éviter la personnalisation ; une procédure classique d'évaluation des articles en double aveugle ; un délai pas trop long de parution après acceptation ; un affichage de leurs critères et de leurs comités sur leur site (transparence) ; un faible taux d'acceptation d'articles « spontanés » ; la version numérique en libre accès (préférable pour que les éditeurs privés ne se nourrissent pas d'argent public) ou avec un embargo de 24 mois maximum, non 36 comme certaines revues. Aujourd'hui, 450 revues sont sur la plateforme d'OpenEdition revues.org.

Remarques de la section

La difficulté de trouver des collègues disponibles pour changer les membres des comités des revues est réelle car leur travail est lourd et pas assez valorisé. Il faut que cela compte dans une carrière pour motiver les collègues. En théorie c'est bien d'ouvrir les comités, mais on ne s'improvise pas directeur d'une rédaction. C'est difficile de remplacer ceux qui sont là depuis des décennies, voilà pourquoi certaines revues sont dirigées par des retraités.

Si une revue veut se désengager d'un éditeur commercial, il faut de l'aide juridique.

Mutualiser les IT peut être positif pour des revues qui n'ont pas de personnel, mais les revues sont différentes et ont chacune ses exigences. L'idée d'une « mutualisation au niveau des sites » n'est sûrement pas la plus profitable aux revues et aux IT concernés. Par ailleurs, regrouper ces IT en pôles et les retirer des labos n'est pas une bonne idée, car ces collègues ne travaillent pas que pour les revues, ils/elles participent à d'autres projets des labos et sont en contact avec la recherche. En tout cas, il ne faut pas le faire sans l'accord des IT et des labos.

Si une revue a été confiée à un éditeur commercial qui s'occupe de tout, l'INSHS peut-il lui refuser une subvention ? Ne pas confondre « humanités numériques » et version numérique d'une revue, ce n'est pas le même travail pour les IT. Le consortium CAHIER donne des conseils juridiques aux revues. Le formulaire que les revues doivent remplir pour demander de l'aide est très bien, on félicite l'INSHS (remarque de l'élu C Sud, qui ajoute « c'est le syndicaliste qui vous félicite, notez-le »). Quelques simplifications seront proposées par la section.

Réponses d'Odile Contat

Pour aider à changer et alléger la tâche, peut-être envisager une direction par 2 personnes. Les retraités normalement n'ont pas le droit de diriger une revue. L'INSHS et la DAJ n'ont pas les forces suffisantes pour donner des conseils juridiques à toutes les revues qui le demanderaient, c'est pourquoi on mettra en place un groupe de travail avec la participation d'éditeurs publics pour traiter ce sujet.

Les remarques sur la mutualisation et l'éloignement des labos sont infondées : au contraire, notre démarche vise à professionnaliser davantage ces IT et à les mettre en valeur, ce qui n'est pas le cas dans les labos à cause de la multiplicité des tâches.

Si une revue pense que c'est bien de faire payer les articles et de rémunérer un éditeur commercial, c'est son problème. L'INSHS ne lui refusera pas la subvention, mais exigera un contrat transparent avec le privé. Peu de revues évaluées lors de la session sont chez des éditeurs commerciaux. Les contrats joints à leur dossier et nous éclairent sur les exigences de ces éditeurs qui imposent des restrictions sévères pour sanctuariser leurs profits. Les éditeurs français sont plus souples que certaines grandes maisons internationales.

Accueil en détachement

Une agrégée qui travaille dans l'éducation nationale comme TZR (titulaire de zone de remplacement) demande un an de détachement pour travailler aux archives des Études slaves (EUR'ORBEM UMR8224).

Le programme soumis justifie-t-il un détachement ? Tout chercheur peut le faire en parallèle de son travail. À plus forte raison une titulaire remplaçante qui pourrait passer des périodes sans travailler dans un lycée. Le collègue chargé de cette évaluation n'a jamais travaillé à l'éducation nationale : difficile d'évaluer la charge de travail ou la difficulté d'être remplaçant, même s'il est vrai qu'on peut avoir des périodes libres. Le lendemain il a réévalué la difficulté de mener un programme de recherche en plus de l'enseignement en lycée : avis changé de favorable à très favorable.

Avec la direction de l'INSHS

FJR : Le directeur a changé mais les équipes et les priorités scientifiques générales restent les mêmes. On mettra l'accent sur : les humanités numériques, l'un des 5 lauréats DR travaille avec la direction sur ce domaine ; la

modélisation et la quantification (surtout en linguistique) ; les aires culturelles avec une attention particulière aux langues, y compris anciennes, aux approches anthropologiques et sociologiques ; les études de genre.

Le CNRS doit avoir une politique nationale de recherche sur des domaines émergents : sécurité et « études de guerre » (war studies), d'où des partenariats avec le ministère de la Défense ; pédagogie, apprentissage et sciences cognitives ; sciences religieuses, où les recherches existent, mais doivent se structurer ; sciences comportementales qui se développent depuis 4 ans, surtout sur les comportements collectifs. L'anthropologie et l'archéologie en France sont soutenues essentiellement par le CNRS.

Les moyens affectés à ces priorités ne seront pas enlevés aux laboratoires. Le budget sera stable cette année ou légèrement en hausse, en tout cas satisfaisant, mais pas d'augmentation des recrutements : on mettra l'accent sur les priorités scientifiques grâce aux coloriations et à la mobilité des personnels. Le ministère fait un effort (ne pas baisser le budget), mais nous devons faire preuve de bonne gestion. Il ne faut pas « sacrifier la qualité aux coloriations ».

Le changement de recrutement des chercheurs (en CRCN) peut présenter une difficulté pour vous si les dossiers des candidats sont hétérogènes. Mais la volonté de la direction est de recruter des jeunes, au plus près de la thèse. L'important est le programme de recherche sur plusieurs années, ce qui différencie le CNRS de l'université.

Rapport entre les SHS au CNRS et chez nos partenaires de l'ESR, avec lesquels nous discutons : le CNRS a des outils utiles pour l'avenir, comme les TGIR (HumaNum), le réseau des MSH, les compétences en IST (cf. la discussion avec Odile Contat sur les revues) et les réseaux nationaux et internationaux comme les GDR(I) et les GIS, dont on doit faire l'inventaire et qu'on doit renforcer. Nous devons voir comment les atouts des personnels CNRS (qualification, statut dédié à la recherche uniquement, formation continue) seront utiles et efficaces notamment au niveau des sites.

Les lauréats des EUR en SHS sont à Aix, Strasbourg et Bordeaux, 3 sites qui ont des Idex et des universités fusionnées. Comment en tirer davantage profit pour les SHS ? Les sites savent qu'ils devront compter avec les SHS. Nous devons voir ce que les UMR apportent de positif aux sites (p. ex. des outils de politique internationale qui étaient avant exclusivement CNRS).

Remarques et questions de la section

Les SHS n'ont pas été bien servis par les EUR, si l'on compare avec le PIA1 : un rattrapage est-il prévu ? Quelle politique de l'INSHS sur les EUR ?

Combien de postes de chercheurs et d'IT ? Quels coloriations ?

Concours DR : toujours le problème de faire venir aux auditions des candidats étrangers, souvent de très loin.

Sur les humanités numériques : quelle articulation avec HumaNum ? Très bien d'avoir affecté le lauréat DR à leur développement. Les MSH sont très bien aussi, mais les labos SHS sont majoritairement à Paris et la plupart des MSH en province.

Site Pouchet : vous avez très bien géré et nous vous remercions ; quel suivi ? L'élue Sud fait cette remarque, comme la précédente sur les humanités numériques, en soulignant : « notez que c'est le syndicaliste qui remercie l'INSHS ».

Demande de précisions sur la politique et la mobilité internationales en SHS.

Les sites : ne craignez-vous pas qu'ils tenteront de « se servir » des compétences du personnel CNRS dont vous avez souligné la qualité ? Les UMR n'ont pas grand-chose à y gagner et seront tentées à afficher une « conformité » artificielle à la politique de site, au détriment de leur politique scientifique réelle.

Pouvez-vous nous assurer que pour garder les 300 chercheurs, les IT ne seront pas sacrifiés ?

Avez-vous des informations à nous donner sur Condorcet ?

Réponses FJR

Nous attendions plus de succès aux EUR. Parmi les 7 lauréats SHS, les 3 sont en économie, cela doit servir d'exemple pour les autres. Les seuls domaines satisfaits sont la biologie et les neurosciences. Peut-être un « rattrapage » en 2019. Nous avons constaté que les EUR qui étaient juste des additions d'UFR n'ont pas eu de succès. Celles qui ont réussi avaient le soutien du CNRS. Il n'y a pas d'instructions précises pour bénéficier de ce soutien, sauf la participation de personnels CNRS en nombre suffisant.

Alain Fuchs, en partant, a pris soin de conserver les 300 chercheurs et IT. Peut-être aurons-nous quelques postes de chercheurs en plus. Tous les chercheurs partis à la retraite seront remplacés. Nous renforcerons les secteurs où il y a peu de chercheurs CNRS et l'interdisciplinarité (6 postes CR à la CID53). Peut-être des conséquences sur les IT, mais non sur les recrutements de permanents, surtout sur les CDD. Il y aura suffisamment de postes à la campagne NOEM/FSEP (65 en tout).

7 postes CR pour la section 35, dont 3 coloriations : éducation, transmission, formation ; hybridités : langues, cultures, identités ; arts visuels, arts sonores, écritures : théories et performances. 4 postes DR. Le concours DR : les candidats doivent regarder les résultats des années précédentes pour voir si cela vaut la peine de se présenter. Légalement, nous n'avons le droit d'exclure personne (la section 35 a toujours auditionné les candidats DR). Si vous voulez plus de postes car vous constatez qu'il y a d'excellents candidats, ce sera en remplacement des postes CR, non en plus. En économie (section 37), ils ont fait ce choix.

Il faut articuler le travail en humanités numériques dans les labos avec celui d'HumaNum. Les MSH ne sont pas toutes en province, nous avons un réseau important en IDF : Paris-Nord, Nanterre, Saclay. Les MSH sont des outils de mutualisation au niveau des sites.

Pouchet : nous avons veillé à déplacer le personnel et nous suivons les évolutions.

Mobilité internationale : l'INSHS soutient les UMIFRE. Les demandes de mobilité ne sont pas limitées par spécialité, vous pouvez demander n'importe quel domaine de la section 35.

Les sites : Alain Fuchs à la présidence d'un très important site parisien, PSL où les SHS sont importantes, créera une nouvelle dynamique, au delà de l'image actuelle d'addition d'établissements. Pas de crainte de conformité artificielle à la politique de site, car le CNRS est fort et va dans les sites s'il y trouve un intérêt scientifique réel. Pas de craintes pour les personnels non plus, car les agents CNRS ont des atouts que personne d'autre n'a. Cette réponse n'est pas satisfaisante, car c'est précisément à cause des leurs atouts que les sites essaieront de « se servir » en personnels CNRS en les mutualisant le plus possible.

Condorcet : il regroupera beaucoup de monde, des labos qui n'ont pas de locaux suffisants aujourd'hui. C'est un projet essentiellement immobilier, il n'entraînera donc pas de recompositions ou fusions d'UMR, sauf si certaines ont de tels projets. Peut-être dans l'avenir des labos qui se retrouveront dans les mêmes bâtiments pourront-ils se rapprocher, mais on ne les incitera pas. Le GED sera très efficace. Ce grand établissement documentaire regroupera de nombreuses bibliothèques spécialisées aujourd'hui éparses à Paris et en banlieue. Son efficacité dépendra de la politique documentaire : le regroupement ne doit pas être l'occasion de faire des économies en postes de bibliothécaires ; ces fonds spécialisés doivent continuer à se développer, ce qui présuppose des budgets conséquents pour les acquisitions et pour les abonnements qui coûtent cher.

Remarques MG après le départ de FJR

2 coloriations de la section 26 (cerveau, cognition, comportement) seront « partagés » avec la 35 : langage et cognition : développement et apprentissage conceptuel ; apports et usages des NTIC pour l'autonomie cognitive, affective ou motrice de la personne. Ils peuvent sembler éloignés de vos thématiques, mais ne le sont pas : l'institut Jean-Nicod p.ex. travaille sur de tels sujets. La section 26 ne veut pas de coloriations pour ses propres postes, elle prétend ne pas en avoir besoin car elle travaille en amont et recrute « les meilleurs ».

Lors du concours, il faut faire attention à la parité pour éviter des déclassements. Des coloriations « moins philosophiques » peuvent aider.

Le MESRI veut ouvrir une réflexion sur « les classics » (sic) dans le cadre des disciplines rares, au niveau national et européen. MG nous enverra une note qu'elle a rédigé sur le sujet pour avoir nos remarques. Note pas encore envoyée fin décembre.

Les études classiques ne font plus partie des priorités de l'INSHS depuis un moment, car le précédent directeur pensait qu'avec l'archéologie et les postes ouverts aux sections 31, 32, ou 35 elles étaient suffisamment servies. La réflexion du MESRI va plus loin que « le grec et le latin ».

À la session de printemps, vous aurez à évaluer des demandes de création d'UMR dont certaines vues précédemment : PRISM à Marseille où c'est la section 9 (INSIS) qui demande le réexamen, estimant qu'une UMR n'est pas suffisamment mûrie au bout d'un an de FRE ; SND (sciences, normes, décision) qui revient avec un nouveau projet et où il existe aussi des enjeux institutionnels au niveau de P6. SND a été rejeté à deux reprises, car nos recommandations ne sont jamais suivies et que nous estimons que nous n'avons pas vocation à résoudre des problèmes « institutionnels » entre le CNRS et P6. MG nous assure que cette fois-ci le projet est « vraiment » travaillé. Cette insistance confirme l'idée que SND est un enjeu politique pour l'INSHS, qui plus est si l'on tient compte de certains noms de collègues dans ce labo.

GIS « Humanités » (en réponse à la question si la section participera à son évaluation ou si seul l'INSHS s'en occupe) : l'INSHS n'évalue pas les GIS sauf au moment du renouvellement. Pour ce GIS, nous avons demandé à son directeur un « livre blanc » : ils ont un an pour nous présenter un programme structuré.

Médailles, propositions à parité

Argent : Élisabeth Pacherie, Institut Jean-Nicod UMR8129, philosophe, travaille sur « l'action et la conscience de l'action » y compris les troubles de la conscience de soi.

Jocelyn Benoist, Archives Husserl UMR8547, phénoménologie, philosophie analytique, philosophie de l'esprit et du langage, philosophie de la connaissance.

Bronze : Raphaëlle Andrault, Institut d'histoire des représentations des idées dans les modernités (IHRIM) de Lyon UMR5317, philosophie et savoir sur le corps, 17e-18e s.

Aurélien Robert, CESR de tours UMR7323, philosophie médiévale et renaissance, rapports entre philosophie et médecine entre Moyen Âge et Renaissance.

Le débat a eu lieu le 2e jour de la session. Un membre de la section qui avait fait une proposition nous a envoyé un rectificatif entre le 1er et le 2e jour pour corriger à la hausse « le nombre de citations Google Scholar » marqué sur le CV de la personne proposée.

Promotions chercheurs

L'application stricte du règlement, sur lequel le SGCN a insisté cette fois-ci, a exclu les membres C de l'examen des promotions CR2 -Â» CR1, tandis qu'on y assistait lors du mandat précédent. Notre ACN a dit avoir reçu des instructions très précises. Le SGCN craint des plaintes pour non conformité. Un classement est indiqué (dans Marmotte), tandis qu'il n'existait pas de classement avant.

DR2 -Â» DR1 : 15 dossiers, 5 classés

DR1 -Â» DRCE1 : 8 dossiers, 2 classés

DRCE1 -Â» DRCE2 : 1 dossier, classé